

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	33
Membres excusés et représentés	13
Membres absents non représentés.....	3



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir Mme Marie-pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Etaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Roméo DE AMORIM

Au cours de la séance :

Mme Valérie FIASTRE et M. Marc COHEN entrent au point 5, M. Germain ROESCH quitte la séance au point 10, M. Germain ROESCH entre au point 11, M Julien KOCHER et M. Pierre André FIEVET qui a le pouvoir de M. René GAILLARD quittent la séance au point 11, M. Pierre-André FIEVET entre au point 12, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX et Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON quittent la séance au point 12, Mme Sabine CHABOT et M. Julien KOCHER entrent au

point 14, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN et M. Thierry COUSIN qui a le pouvoir de Mme Patricia RIBEIRO quittent la séance au point 15, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER quitte la séance au point 19, M. Jean-Marc BRETON entre au point 20

1.1 **Questions orales**

« Groupe Saint-Maur Ecologique et Solidaire »

Question 1 : Demandes d'informations et de communication : bilan de la délinquance à Saint-Maur, publication des notices du Conseil municipal sur le site de la ville, actualisation du site

Question 2 : Annulation du spectacle « Lanceurs d'alerte », programmé en mars-avril 2019, au théâtre de Saint-Maur : au delà de la censure, quel coût pour l'EPIIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur ?

Question n°3 : Verbalisation sur la voie publique yc pour défaut de stationnement : quels sont les rôles respectifs de « Saint-Maur proximité », de la « Police municipale », des « Agents Indigo » ?

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 décembre 2018

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Avenant N°1 à la Délégation de Service Public pour le stationnement payant sur voirie et hors voirie**

Approuve le projet d'avenant n°1 à la Délégation de Service Public du stationnement sur Voirie et en ouvrage à la société INDIGO et autorise Monsieur le maire ou son représentant à le signer au nom de la commune

Majorité

44 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

4. **Avenant n° 1 à la participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à la Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région Parisienne (SPL-SAERP)**

Approuve le projet d'avenant n°1 portant sur le changement de dénomination sociale.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATION

Monsieur le Maire fait une communication sur le dispositif mis en place par le Lycée Marcelin Berthelot.

Il indique au Conseil municipal que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a fait acte de candidature pour bénéficier de classes internationales.

FINANCES COMMUNALES

5. **Vote du budget primitif 2019**

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2019 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	152 293 811 €	152 293 811 €
INVESTISSEMENT	35 572 591 €	35 572 591 €
TOTAL	187 866 402 €	187 866 402 €

Majorité

37 Pour

9 Contre (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6. **Budget primitif 2019** **Vote des taux de taxes directes locales**

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2019 :

➤ Taxe d'habitation	25,54 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,54 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,91 %

Dit que ces taux restent inchangés par rapport au budget 2018.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 (état 1259 COM) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

37 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

2 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Denis LAURENT)

7. **Budget primitif 2019** **Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Fixe à 5,95 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019,

Dit que ce taux diminue par rapport au budget 2018.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 (état 1259 TEOM C) à fournir par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

Majorité

44 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

8. **Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'Établissement Public Industriel et Commercial "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" au titre de l'exercice 2019**

Décide l'attribution d'une dotation de 1 300 000 € sur le budget de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » au titre de l'exercice 2019

Majorité

43 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

9. **Mise en place de l'obligation de déclaration préalable soumise à enregistrement prévue à l'article L.324-1-1 du code du tourisme relative aux locations de courte durée de locaux meublés sur le territoire communal**

Décide de la mise en place de l'obligation de déclaration préalable soumise à enregistrement relative aux locations de courte durée de locaux meublés sur le territoire communal.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10. **Rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation**

Approuve d'instaurer une indemnité pour les agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2019.

Décide que les agents publics assurant leurs fonctions dans les conditions indiquées ci-dessus perçoivent une indemnité selon les taux applicables arrêtés par l'organisateur des activités de formation.

Décide d'instaurer les taux conformément au tableau ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des activités de formation, à titre accessoire, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Dit qu'il sera inscrit chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités.

Dit que la présente délibération abroge les dispositions contraires, contenues dans les délibérations antérieures relatives à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation ou d'enseignement.

Dit que les montants des taux évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Majorité

43 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

11. **Information sur l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation environnementale et le rapport de la commission d'enquête publique relatifs au rejet des eaux pluviales de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle.**

Donne acte de la présentation analytique (ci-dessus) du rapport de la commission d'enquête publique (qui a émis un avis favorable avec trois recommandations) et de l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation environnementale du 12 novembre 2018 relatif au rejet des eaux pluviales de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle ;

Déclare avoir émis un avis *défavorable* (par délibération n°27 du 28 juin 2018) sur cette demande formulée par AÉROPORTS DE PARIS ;

Compte sur l'implication du syndicat mixte Marne Vive (dont Saint-Maur est membre fondateur) qui fait partie du « comité de suivi Loi sur l'eau » mis en place pour l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle, afin que les objectifs poursuivis par la Commune de Saint-Maur en termes de qualité des eaux et de surveillance des rejets soient relayés dans cette instance ;

Rappelle que la Commune de Saint-Maur s'oppose à toute augmentation du trafic aérien en zone urbaine et sera très attentive aux évolutions de la plateforme aéroportuaire de Paris – Charles-de-gaulle et aux projets soumis à concertation publique en 2019, notamment le nouveau terminal passagers (T4) dont l'aménagement (sans construction de piste) conduira à l'imperméabilisation de 160 hectares pour l'accueil d'environ 40 millions de passagers supplémentaires ;

Unanimité

1 Ne prend pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

12. **Présentation du guide de l'animal en ville**

Prend acte de la présentation du Guide de l'animal en ville.

Dont acte

URBANISME - AMENAGEMENT

13. **Précisions sur les conditions d'échange des macarons de stationnement en cas de problèmes matériels**

Approuve les conditions d'échanges du macaron de stationnement résidentiel

Majorité

40 Pour

5 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

14. **Principes pour l'élaboration d'un contrat de mixité sociale à Saint-Maur-des-Fossés pour la période 2017-2022**

Approuve la proposition de signer un contrat de mixité sociale pour la période 2017/2022 dans le respect des principes fondamentaux d'urbanisme de Saint-Maur et de son PLU,

Approuve l'objectif de 12% de logements locatifs sociaux au terme du contrat de mixité sociale en 2022,

Approuve l'engagement d'une convention de portage foncier avec l'EPFIF,

Approuve le principe d'un partenariat avec l'ANAH dans le cadre du CMS,

Approuve la mise en place du recensement des logements vacants et des dispositions d'intermédiation locative, ainsi que des possibilités offertes par les baux à réhabilitation.

Approuve la mobilisation du foncier communal pour contribuer aux objectifs du CMS,

Approuve les orientations en matière d'attributions de logements sociaux visant à prioriser et satisfaire les demandes des Saint-Mauriens,

Approuve le dispositif existant de partenariat entre la ville et l'Etat dans le cadre de l'exercice du droit de préemption,

Approuve la participation de la Ville à un groupe de travail coordonné par la Préfecture et réunissant les acteurs des politiques de l'habitat, de la santé publique et de la justice, pour lutter contre l'habitat insalubre,

Approuve la mise en place d'un comité de suivi avec les services de l'Etat et les acteurs opérationnels du logement social sur la Ville, pour le suivi annuel de la réalisation des objectifs de création de logements sociaux, dans le cadre du CMS,

Approuve la mobilisation des outils d'aménagement de la SIEM et de Saint-Maur Habitat Paris Est, pour participer à l'effort de construction de logement social,

Approuve la contribution financière de la ville pour permettre l'équilibre économique de certaines opérations de constructions de logements locatifs sociaux, dans la limite du montant de la taxe SRU annuelle fixée par l'Etat,

Autorise le Maire à signer les engagements découlant de la mise en œuvre du CMS et se rapportant à la période 2017/2022.

Majorité

37 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

15. **Transformation de la dénomination square de Neptune en square de La Vie au Grand Air de Saint-Maur**

Décide à compter du 1^{er} avril 2019, de débaptiser le « square de Neptune », situé à la jonction des avenues de Neptune, de De Lattre de Tassigny et de La Tourelle.

Décide à compter du 1^{er} avril 2019, de baptiser le dit « square de Neptune » en « square de la Vie au Grand Air de Saint-Maur ».

Unanimité

DOMAINES

16. **Changement d'affectation de deux logements situés dans le groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à La Varenne Saint-Hilaire**

Décide la désaffectation des deux logements, d'une superficie d'environ 112 m² et 120 m² chacun, situés au 1^{er} étage du groupe scolaire élémentaire Michelet sis 2 avenue Michelet à la Varenne Saint-Hilaire.

Décide l'affectation de ces deux logements en locaux d'activité pour la création d'espaces polyvalents utilisables sur les temps scolaires et périscolaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

17. **Modification du règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs pour simplifier les modalités de calcul des prestations**

Approuve le règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs

Décide que ce nouveau règlement s'applique à compter du 1^{er} mars 2019.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

18. **Opération pour la rénovation des menuiseries extérieures dans les écoles de la ville de Saint-Maur-des-Fossés : autorisation de donner mandat à la Société SPL Ile-de-France Construction Durable**

Approuve le programme de rénovation des menuiseries extérieures dans les écoles de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, dans une enveloppe financière prévisionnelle de 1 740 390€ TTC toutes dépenses confondues.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat ci-annexée pour l'opération de rénovation des menuiseries extérieures dans les écoles de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec la SPL Ile-de-France Construction Durable.

Majorité

42 Pour

2 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES)

AFFAIRES SOCIALES

19. **Convention de partenariat entre la commune de Saint Maur des Fossés et le groupe Vilogia**

Approuve la convention, ci-annexée, de partenariat entre la commune de Saint-Maur et le groupe Vilogia

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat au nom de la Ville.

Majorité

41 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

AFFAIRES CULTURELLES

20. **Convention de partenariat pour l'organisation du salon Saint-Maur en poche 2019**

Approuve la convention de partenariat avec la librairie La Griffes Noires pour l'organisation du salon Saint-Maur en poche, les 15 et 16 juin 2019 sur la place des Marronniers.

Autorise Monsieur le Maire, ou un élu délégué, à signer ladite convention.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

21. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour les véhicules de marque Goupil

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules de marque Goupil, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

22. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **Fourniture et l'installation d'extensions du câblage réseau informatique dans les bâtiments communaux hors écoles**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

23. Avenant n°1 au marché de Prestation d'affichage de la ville de Saint-Maur-des-Fossés suite au renouvellement du marché de mobilier urbain

Approuve le projet d'avenant n°1 du marché de Prestation d'affichage de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

24. Avenant n°1 au marché de Services de communications électroniques relatifs aux outils de Relation avec les Citoyens - lot 1

Approuve le projet d'avenant n°1 au lot 1 du marché de Services de communications électroniques relatifs aux outils de Relation avec les Citoyens.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

25. Avenant n°3 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot1

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 1 L'ensemble des bâtiments communaux, puissance des chaudières supérieures à 60 KW (groupes scolaires, salles de sport, cuisine centrale, bâtiments administratifs...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services – 1 Place des Degrés à PUTEAUX (92800)** ayant pour objet la modification ci-dessus énumérées, induisant une plus-value annuelle pour la ville d'un montant de 1.808,62 euros hors.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

26. **Avenant n°4 au marché relatif aux Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 4**

Approuve le projet d'avenant n°4 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 4 Traitement d'air, V.M.C. et climatisation** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet de prendre en compte les modifications ci-dessus énumérées induisant une plus-value annuelle pour la ville d'un montant de 107.157,82 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

27. **Avenant n°5 au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux - lot 2**

Approuve le projet d'avenant n°5 au marché de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 - lot 2 Chaudières petite puissance, inférieure à 60 KW (loge de gardien, maisons de quartier...)** avec la société **GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY Services** – 1 Place des Degrés à **PUTEAUX (92800)** ayant pour objet les modifications ci-dessus énumérées induisant une plus-value annuelle pour la ville d'un montant de 6.900,36 euros hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

28. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

29. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

